

**APPEL À PROPOSITION DE NOTES CONCEPTUELLES PORTÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX POUR
LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS SOCIAUX AU
SENEGAL**

**ADDENDUM N° 26 À LA
DÉCLARATION ANNUELLE DE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PORTÉ PAR LES ACTEURS
LOCAUX
APS No.: 7200AA19APS00007**

SOUSSIONNAIRES - VEUILLEZ NOTER: Le présent document est un addendum à une annonce en cours. Toutes les organisations intéressées sont invitées à le lire attentivement et à lire également la version complète de l'annonce, accessible ici : <https://www.grants.gov/search-results-detail/314757>
Les informations importantes contenues dans la version intégrale de l'annonce internationale ne sont pas répétées dans le présent addendum.

Le présent programme est autorisé conformément à la Loi de 1961 sur l'assistance à l'étranger et ses amendements.

À travers le présent addendum à la Déclaration annuelle de programme (DAP) de développement porté par les acteurs locaux n° 7200AA19APS00007, l'USAID/Sénégal lance, exclusivement à l'intention des acteurs locaux, un appel à soumission de notes conceptuelles portant sur la santé communautaire et le changement des comportements sociaux dans les régions de Louga, Matam et Saint-Louis du Sénégal. La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au 6 mai, 2024.

Le projet « Santé communautaire et changement des comportements sociaux » a pour but de promouvoir l'utilisation de services de santé communautaire de qualité dans trois régions, d'améliorer les comportements en matière de prévention et de recherche de soins de santé de la mère, du nouveau né et de l'enfant, des services de planification familiale, de nutrition et de prise en charge des maladies zoonotiques, tout en renforçant le leadership, la gestion et la gouvernance de la santé communautaire.

Le mécanisme de financement prévu consiste en une subvention « renouvellement » d'un montant fixe destinée à des activités programmatiques et aux résultats spécifiques. Seules les organisations locales du Sénégal sont éligibles à ce financement, conformément aux critères d'éligibilité et à la définition figurant à la Section 3 du présent addendum. Le financement global de cette activité prévu pour le projet initial de renforcement de la santé communautaire

et de promotion des changements de comportements sociaux, prévue pour une durée de trois ans, est compris entre 3 et 6 millions de dollars. L'USAID procédera à une revue programmatique au cours de la troisième année si elle décide de renouveler la subvention pour une durée supérieure à trois ans. À la suite de cette revue, l'USAID invitera les bénéficiaires à présenter une demande de renouvellement comprenant une proposition technique et une proposition financière. La durée totale d'exécution couverte par la subvention initiale et la période couverte par la subvention de renouvellement ne dépassera pas cinq ans au maximum.

La cle de repartition du financement se fera par composante selon les proportions suivantes :

- 35 % pour la santé maternelle et infantile
- 35 % pour la planification familiale
- 20 % pour la nutrition
- 10 % pour la sécurité sanitaire

La Déclaration annuelle de programme (DAP) (lien a la version française : <https://www.grants.gov/search-results-detail/314757> et le présent addendum (ci-joint) sont traduits **en français pour la commodité des partenaires locaux**. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Sauf indication contraire, toutes les conditions générales de la DAP portées par les acteurs locaux sont applicables (<https://www.grants.gov/search-results-detail/314757>).

Section 1 : Contexte

Le gouvernement du Sénégal a fait de l'accès équitable à des services de santé de qualité une priorité, conformément au [Plan Sénégal Emergent \(PSE\)](#) et au [Plan National de Développement Sanitaire et Social \(PNDSS\) 2019-2028](#). Cette politique accorde une place centrale au renforcement de la santé communautaire dans le but de rapprocher les services de santé à travers des stratégies axées sur la prévention, le traitement et la promotion des services de santé. Le [Plan stratégique national de santé communautaire](#) (PSNSC) 2020-2024 sert désormais de cadre de référence pour ces interventions.

Selon le PNDSS 2019-2028, la situation sanitaire au Sénégal est caractérisée par la persistance de taux élevés de morbidité et de mortalité maternelle et infanto-juvénile, la persistance des maladies transmissibles en dépit des progrès significatifs enregistrés depuis plusieurs décennies, et une augmentation rapide du nombre de maladies non transmissibles (MNT), dont la plupart sont des pathologies chroniques nécessitant une prise en charge onéreuse. La lenteur des progrès réalisés par le Sénégal en vue de l'amélioration des indicateurs de santé est

imputable aux facteurs suivants (i) un accès faible à des services de santé de haute qualité et à fort impact, ainsi que leur utilisation ; (ii) des comportements malsains ; et (iii) un niveau faible d'investissement dans les soins de santé à tous les niveaux du système sanitaire . Actuellement la prise en charge sanitaire au Sénégal entraîne des coûts considérables pour les individus, les familles, les communautés et, en fin de compte, pour l'Etat qui doit faire face à une baisse de productivité, à une charge de morbidité chronique et à des menaces émergentes en matière de santé publique.

Le PSNSC 2020-2024 du ministère de la Santé est un cadre global conçu pour renforcer les services de santé communautaire et améliorer l'état de santé général des populations sénégalaises. Ce plan reflète l'engagement du Sénégal à renforcer son système de santé, en particulier au niveau communautaire, afin de garantir l'accès de tous les citoyens à des services de santé de qualité. Le plan définit également le profil, les rôles et les responsabilités des acteurs de la santé communautaire, notamment des relais communautaires. La mise en œuvre d'interventions de santé communautaire à fort impact par l'intermédiaire des acteurs de santé communautaire augmente considérablement l'accès à ces services pour les femmes et les jeunes enfants, améliorant ainsi les résultats de santé.

Comme indiqué dans le PSNSC 2020-2024, les trois principaux obstacles à la mise en œuvre des interventions de santé communautaire au Sénégal sont : (i) l'environnement programmatique ; (ii) la disponibilité de services de qualité ; et (iii) la demande de services et leur utilisation opportune. Le déficit programmatique est caractérisé par un manque de coordination entre les acteurs aux niveaux départemental et local. Par ailleurs, l'intégration des données communautaires dans la plateforme nationale d'information sanitaire (DHIS2) est problématique et le financement de la santé communautaire est insuffisant en raison de carences budgétaires et d'un manque de coordination des investissements. La disponibilité limitée de services de qualité est due à la répartition inégale des infrastructures de soins de santé, à la formation insuffisante des agents de santé communautaires, aux services limités pour les maladies non transmissibles, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à l'équipement inadéquat et aux faiblesses des systèmes de référencement au niveau communautaire. Enfin, la faiblesse de la demande et de l'utilisation des services en temps opportun peut être attribuée à l'isolement des établissements de santé, aux croyances/pratiques socioculturelles qui découragent la recherche de soins, aux stratégies de communication inadéquates et au manque de pouvoir économique et décisionnel des femmes et des ménages ruraux.

Une prestation de services de meilleure qualité, ponctuée par un approvisionnement en produits de base, crée un équilibre entre l'offre et la demande de services de santé communautaire. Les activités visant à modifier les comportements sociaux peuvent contribuer

à générer une demande de services de santé communautaire. Les systèmes de financement de la santé communautaire peuvent également contribuer à lever les obstacles dans l'environnement programmatique du Sénégal.

Section 2: Objectifs

Le projet Santé communautaire et changement des comportements sociaux vise à améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé communautaire dans trois régions (Matam, Louga et Saint-Louis) à travers trois Résultats intermédiaires (RI).

- **RI 1 : Améliorer la qualité des services de santé communautaire**
 - 1.1: Former, encadrer et superviser les agents de santé communautaire
 - 1.2 : Veiller à la disponibilité permanente des fournitures et produits liés à la santé communautaire.
 - 1.3 : Veiller au bon fonctionnement du système d'orientation entre la communauté et les points de prestations de services de santé.
- **RI 2 : Promouvoir les comportements de prévention et de recherche de soins pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, la planification familiale, la nutrition et les maladies zoonotiques.**
 - 2.1 : Remédier aux obstacles à un comportement optimal en matière de prévention et de recherche de soins au sein des communautés
 - 2.2 : Appuyer les interventions innovantes de communication pour le changement de comportement en recourant aux médias sociaux, aux médias de masse et aux médias traditionnels
 - 2.3 : Enrôler de nouveaux membres dans les mutuelles de santé.
- **RI 3 : Améliorer le leadership, la gestion et la gouvernance (données, implication des dirigeants locaux, etc.) de la santé communautaire**
 - 3.1 : Accroître l'engagement des autorités locales, des communautés et des parties prenantes dans les activités de santé communautaire
 - 3.2 : Mobiliser les ressources domestiques pour accompagner les activités de santé communautaire

En s'appuyant sur les approches préconisées ci-dessus, les soumissionnaires sont encouragés à proposer d'autres approches novatrices importantes pour les parties prenantes locales pour contribuer à la réalisation des RI.

L'USAID envisage l'octroi d'un financement à une organisation qui travaillera en coordination avec d'autres partenaires (Gouvernement américain ou non) et avec le ministère de la Santé, notamment les directions régionales de la santé et les districts sanitaires et autres ministères concernés.

Les acteurs locaux n'ont aucune obligation de proposer un projet entièrement conçu pour le présent addendum. Il est demandé une note conceptuelle proposant un processus d'identification et de mise en œuvre de solutions inspirées du contexte local et pleinement compatibles avec la DAP de développement porté par les acteurs locaux.

Section 3 : Critères d'éligibilité

L'USAID souhaite recevoir des notes conceptuelles émanant de divers acteurs locaux ayant une bonne compréhension des défis de développement auxquels sont confrontés leurs communautés, pays ou régions, ou qui présentent une méthode pour déterminer les priorités locales dans le cadre de leur approche. Les candidats éligibles :

1. doivent être des entités locales établies au Sénégal. Pour savoir si une entité relève de la catégorie des « entités locales » aux fins de la présente DAP, l'USAID tiendra compte des critères suivants :
 - a. si l'entité est légalement constituée sous le régime des lois du Sénégal ;
 - b. si le centre principal des affaires ou des opérations de l'entité se trouve au Sénégal ;
 - c. si les actions de l'entité sont détenues et contrôlées majoritairement par des personnes physiques de nationalité sénégalaise ou des personnes jouissant d'un permis de résidence permanente au Sénégal ; et
 - d. si l'entité est gérée par un organe de direction dont la majorité des membres sont des citoyens sénégalais ou des personnes jouissant d'un permis de résidence permanente au Sénégal.
2. ne peuvent avoir reçu plus de 5 millions de dollars en financement direct (en tant que bénéficiaire principal) de l'USAID au cours des cinq dernières années fiscales.
3. ne peuvent pas être des organisations basées aux Etats-Unis. Les organisations basées aux États-Unis ne sont pas éligibles au statut de bénéficiaires principaux dans le cadre de la présente DAP.

Remarque : Aux fins de la présente définition, les termes « détenu majoritairement » et « géré par » incluent , sans s'y limiter, les intérêts des bénéficiaires et le pouvoir, direct ou indirect, exercé ou exerçable, de contrôler l'élection, la nomination ou le mandat des administrateurs de

l'organisation ou d'une majorité de l'organe directeur de l'organisation, quel qu'en soit le moyen.

L'USAID reconnaît que les applicants individuels (organisation) peuvent ne pas disposer de toutes les compétences et capacités nécessaires pour atteindre seuls l'ensemble des objectifs. Les accords de partenariats impliquant un soumissionnaire principal associé à un ou plusieurs sous bénéficiaires sont donc encouragés pour garantir la réussite de l'opération.

Section 4 : Approches de développement porté par les acteurs locaux

Il est recommandé aux soumissionnaires de prendre en compte une ou plusieurs des approches suivantes dans les activités proposées, ou de proposer une ou plusieurs approches différentes reflétant les objectifs de développement porté par les acteurs locaux.

1. **Mécanismes** qui améliorent le flux d'informations entre le soumissionnaire , les différentes parties prenantes, et l'USAID afin de renforcer leur responsabilité pour l'atteinte des résultats et la pérennité.
2. **Des approches analytiques participatives** susceptibles de fournir une meilleure compréhension des environnements complexes dans lesquels le programme sera mis en œuvre.
3. **Une procédure de prise de décision participative**, prévoyant l'établissement de priorités au niveau local, une conception collaborative et d'autres moyens de transférer le pouvoir de décision et le contrôle aux acteurs locaux, y compris aux personnes traditionnellement marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les minorités religieuses et ethniques, et les personnes de diverses identités de genre, afin de garantir un leadership local inclusif.
4. **Mobilisation des ressources locales**, notamment par le biais d'initiatives philanthropiques locales, de partenariats mobilisant les ressources du secteur privé local, d'organisations confessionnelles, des pouvoirs publics, de la société civile et du monde universitaire, ainsi que d'autres sources de compétences et de ressources financières locales pour remplacer celles des bailleurs de fonds internationaux.
5. **Renforcement des réseaux locaux**, notamment par la compréhension et le renforcement des réseaux existants et émergents d'acteurs locaux, l'appui au travail des organisations locales, la facilitation des marchés, l'action collective, l'impact collectif et d'autres approches axées sur la demande visant à établir un lien entre les besoins locaux et les ressources locales.
6. **Des approches pilotées par les collectivités et les acteurs locaux concernant la conception, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage**, privilégiant les conceptions locales et communautaires du succès et renforçant le rôle des acteurs locaux dans la gestion et

l'utilisation des données et des enseignements se rapportant aux solutions de développement, aux processus de développement et à la pérennité des résultats obtenus.

- 7. Renforcement des capacités locales**, notamment du rôle des institutions et des acteurs locaux dans la pérennisation des résultats de développement, dans l'objectif à long terme d'éliminer tout besoin de recourir à l'aide étrangère.
- 8. Adaptation et résolution de problèmes dans des environnements hostiles**, où l'incertitude, l'instabilité, l'inaccessibilité ou l'insécurité limitent la capacité à opérer de manière sûre et efficace. Il peut s'agir de zones inaccessibles de par leur situation géographique, d'environnements affectés par des catastrophes naturelles, conflits actifs, corruption, fermeture des espaces politiques, criminalité et pandémies, où les approches locales sont indispensables pour garantir la résilience et la viabilité à long terme.

Pour plus d'informations sur les initiatives et approches de l'USAID relatives au développement porté par les acteurs locaux, consulter le site Internet du [Local, Faith, and Transformative Partnerships Hub](#).

Section 5 : Considérations budgétaire

Comme le précise sa [politique de renforcement des capacités locales](#), l'USAID se doit de tenir compte du rôle potentiellement fragilisant de l'aide étrangère dans les systèmes locaux et contribuer à ce que ces systèmes ne soient plus tributaires du financement des bailleurs de fonds internationaux. Il n'est pas dans les intentions de l'USAID de submerger temporairement une organisation locale avec des financements, en élargissant de manière artificielle ses effectifs au-delà des capacités pouvant être raisonnablement supportées par les ressources locales une fois la subvention arrivée à son terme. Dans le cadre des soumissions de notes conceptuelles, les soumissionnaires se doivent de proposer un budget reflétant raisonnablement l'état de leurs ressources existantes et leur capacité à se développer de manière durable (parfois appelée « capacité d'absorption des fonds »).

Section 6 : Critères d'évaluation du mérite

Les notes conceptuelles répondant aux critères d'éligibilité (voir section 3, Critères d'éligibilité) seront évaluées sur la base des critères d'évaluation du mérite ci-après :

A. Développement porté par les acteurs locaux

Le Soumissionnaire affiche une solide compréhension du contexte et des priorités locales et fait preuve de transparence, de redevabilité et de réactivité à l'égard des personnes bénéficiant de ses services. L'approche proposée et les éventuels accords de travail en équipe transfèrent

effectivement la définition des priorités et le pouvoir décisionnel à divers acteurs locaux, y compris aux personnes traditionnellement marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les minorités religieuses et ethniques, et les personnes de diverses identités de genre. Le Soumissionnaire fait preuve d'un engagement résolu en faveur de l'apprentissage permettant de promouvoir la pratique du développement porté par les acteurs locaux, pour eux-mêmes, leurs mandants et la communauté du développement au sens large. Les investissements de l'USAID dans ce travail devraient renforcer la capacité des organisations locales, des réseaux et/ou des communautés à produire des résultats au-delà de la période d'exécution des activités financées.

Par ailleurs, les critères d'évaluation suivants, spécifiques à l'USAID/Sénégal, seront appliqués :

B. Approche technique

Dans quelle mesure la note conceptuelle propose des approches rigoureuses et judicieuses permettant d'atteindre les objectifs et les résultats décrits dans la section 2 : Objectifs.

C. Capacité organisationnelle

Dans quelle mesure le Soumissionnaire (et ses sous-bénéficiaires le cas échéant) démontre qu'il dispose des capacités institutionnelles nécessaires pour réaliser les résultats escomptés, détaillés dans l'Approche technique.

Les critères relatifs au mérite revêtent une importance primordiale; les considérations relatives aux coûts peuvent également entrer en ligne de compte pour l'attribution d'une subvention. Le Gouvernement des États-Unis n'est astreint à aucune obligation d'attribution fondée sur le coût le moins élevé proposé ou sur le Soumissionnaire ayant obtenu le score le plus élevé lors de l'évaluation du mérite.

Section 7 : Instructions relatives à la soumission

Les notes conceptuelles doivent être soumises à l'USAID/Sénégal à l'adresse suivante : **SenegalHealthAPS@usaid.gov**. Elles doivent être soumises au plus tard le **6 mai 2024** pour être examinées.

Les notes conceptuelles doivent être présentées sous la forme d'un document de cinq pages maximum (compte non tenu des informations de RÉSUMÉ).

Les notes conceptuelles doivent être soumises en anglais ou en français.

Dans leur note conceptuelle les Soumissionnaires doivent fournir les informations ci-après :

A. UN RÉSUMÉ (non compris dans les cinq pages)

1. Le nom et les coordonnées du Soumissionnaire
2. La nature de son organisation et le pays où elle est légalement enregistrée.
3. Une déclaration attestant que le Soumissionnaire est une « entité locale » telle que définie à la Section 3, Critères d'éligibilité.
4. Une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas reçu plus de 5 millions de dollars de financement de l'USAID au cours des cinq dernières années budgétaires, en qualité de bénéficiaire principal.
5. Le titre du projet proposée
6. Le lieu choisi pour la réalisation du projet proposée
7. Le nom et les coordonnées et le pays d'enregistrement légal des autres organisations partenaires participant à l'élaboration du concept (le cas échéant).
8. L'objectif général et l'approche de développement portée par les acteurs locaux proposés pour l'activité (2-3 phrases)
9. Le montant du financement sollicité auprès de l'USAID (_____ \$)
10. Des explications sur la manière dont le montant du financement sollicité reflète de manière raisonnable l'état des ressources existantes de l'organisation/du consortium et sa capacité à se développer de manière durable (prendre en compte : le budget actuel de votre organisation, les ressources humaines existantes, si/comment vous aimeriez que votre projet se développe (prendre en compte : le budget actuel de votre organisation, les ressources humaines existantes, si/comment vous souhaitez que votre (vos) organisation(s) se développe(nt) au cours des prochaines années, et quelles sont les ressources locales disponibles pour maintenir votre croissance une fois le financement de l'USAID arrivé à son terme - 2-3 phrases pour chaque organisation principale et tout sous-partenaire)

B. DESCRIPTION NARRATIVE

Une description narrative satisfaisante doit comprendre un aperçu précis et logique de l'approche technique proposée par le Soumissionnaire. Elle doit également inclure une discussion sur les aspects ci-dessous. Il convient de noter que chaque élément correspond à un critère d'évaluation du mérite spécifique dans la section 6, Critères d'évaluation du mérite.

B.1. Développement porté par les acteurs locaux (une page) :

- À quel(s) défi(s) local(aux) ce concept apporte-t-il une réponse ? Comment les populations locales éprouvent-elles ce(s) défi(s), et qu'est-ce qui est important pour elles ? Comment le savez-vous ?

- Comment allez-vous habiliter divers acteurs locaux, y compris les personnes marginalisées et les éventuels partenaires, à encadrer le processus d'établissement des priorités et de prise de décision ?
- Quelle approche préconisez-vous en matière d'apprentissage ? Comment partagerez-vous vos apprentissages ? Avec qui ?
- Comment renforcerez-vous la capacité des organisations locales, des réseaux et/ou des communautés à produire des résultats au-delà de la période de réalisation des activités financées ?

B.2. Approche technique (trois pages) :

- Quelles stratégies et activités proposez-vous pour atteindre les objectifs décrits dans la Section 2 ?
- Comment votre approche améliorera-t-elle l'état de santé des participants, notamment des femmes, des hommes, des nouveau-nés, des enfants, des jeunes et des populations défavorisées ?
- Comment l'approche technique proposée est-elle en adéquation ou en lien avec le Plan national de développement sanitaire et social (PNDSS) 2019-2028 ?
- Quelle approche préconisez-vous en matière de suivi et d'évaluation du projet ?

B.3. Capacité organisationnelle (une page) :

- Décrivez les capacités organisationnelles - techniques, managériales, financières, etc. dont dispose l'organisation (et toute organisation partenaire, le cas échéant) pour mener à bien les activités proposées dans les trois régions cibles de Louga, Matam et Saint-Louis.
- Décrire brièvement des programmes ou projets d'envergure ou de portée similaire que l'organisation (et toute organisation partenaire, le cas échéant) a mis en œuvre.
- Si vous proposez un partenariat, décrivez et définissez le rôle des autres entités/organisations.

Section 8 : Processus de sélection et de cocréation

L'USAID/Sénégal est responsable du processus de sélection et de la gestion de toute subvention accordée dans le cadre du présent addendum. L'USAID/Sénégal accusera réception de la note conceptuelle dans un délai d'une semaine à compter de la date de soumission.

L'USAID/Sénégal utilisera le processus de sélection suivant :

Etape 1 - Revue des notes conceptuelles : L'ensemble des critères d'évaluation du mérite sont pondérés de manière égale pour chaque phase du processus de sélection. D'abord,

L'USAID/Sénégal évaluera chaque soumission et attribuera une note (succès/échec). Les notes conceptuelles seront jugées satisfaisantes si elles répondent de manière adéquate aux critères d'évaluation du mérite et seront jugées insuffisantes si elles ne répondent pas de manière adéquate aux critères d'évaluation du mérite. Ensuite, L'USAID/Sénégal évaluera et classera les notes conceptuelles ayant une note de "succès" à l'aide d'un système de notation qualitative (exceptionnelle, très bonne, satisfaisante, moyenne, et insatisfaisante) pour sélectionner le soumissionnaire qui participera au processus de cocréation.

Avant l'attribution de la subvention, l'USAID/Sénégal et le Soumissionnaire établiront une interaction significative en présentiel, par téléphone et/ou par voie électronique pour co-créeer le projet. Le Soumissionnaire sélectionné pour la cocréation d'un projet avec l'USAID/Sénégal sera contacté par un Administrateur d'accord (AO) de l'USAID/Sénégal et recevra des instructions au sujet de la période de cocréation et des conditions préalables à l'attribution de la subvention. Les soumissionnaires qui n'auront pas été retenus seront également informés.

Etape 2 - Evaluation de capacité : L'USAID/Sénégal travaillera avec le soumissionnaire sélectionné pour mener une évaluation de la capacité organisationnelle (OCA) et une liste de contrôle d'éligibilité après la sélection.

Etape 3 - Co-création : L'USAID/Sénégal peut décider d'inviter plus d'un soumissionnaire à participer à un exercice individuel de co-création ou à un exercice de co-création avec plusieurs parties prenantes. Dans le cadre d'un exercice de co-création multipartite, les participants collaboreront et affineront leur(s) approche(s) les uns avec les autres et avec l'USAID en vue de l'attribution d'une subvention. L'USAID/Sénégal prévoit de démarrer le processus de cocréation le/vers le **22 juillet, 2024**. Ce processus durera deux semaines.

Etape 4 - Attribution de la subvention : En fonction des résultats du processus de co-création et de l'évaluation de la capacité organisationnelle, l'USAID/Sénégal peut émettre une (des) demande(s) de candidature à l'entité qui soumet le concept accepté, ou décider d'entrer directement dans les négociations et le développement de la subvention.

La Section 9, Informations sur les subventions fédérales relatives à la DAP pour le développement porté par les acteurs locaux, comprend les conditions qu'un Soumissionnaire doit remplir s'il lui est proposé de co-créeer un projet et s'il est attributaire d'un financement de l'USAID. **Il convient de noter qu'il n'est pas nécessaire de satisfaire à ces exigences pour soumettre une note conceptuelle dans le cadre de la DAP.**

Section 9 : Partage de concepts

Si l'USAID identifie des opportunités de renforcer ou de financer un concept ou une demande en établissant des liens avec d'autres mécanismes de l'USAID, d'autres bailleurs de fonds potentiels et/ou des partenaires externes, elle pourra rendre ce concept ou cette demande disponible en interne ou en externe pendant une période maximale d'un an à compter de la réception de ce concept, en vue d'un examen approprié.

Section 10 : Questions et assistance supplémentaire

Les questions relatives au présent addendum peuvent être adressées à SenegalHealthAPS@usaid.gov au plus tard le **25 mars 2024**. L'USAID/Sénégal a l'intention de tenir une conférence virtuelle de pre-soumission de concepts le **28 mars 2024 à 10:00** heure locale. La conférence se tiendra sur la plateforme Google Meet à l'adresse suivante : <https://meet.google.com/eym-ezss-hyw>. Après une présentation de l'opportunité de financement et du processus de soumission, y compris les instructions de soumission des notes conceptuelles et la description complète d'un document final d'attribution et de tous ses éléments, les soumissionnaires potentiels peuvent poser des questions via la fonction de chat de Google Meet. Toutes les questions doivent être soumises par écrit. En plus des réponses orales fournies pendant la conférence, l'USAID répondra à toutes les questions par écrit. Les réponses seront publiées sur la page web Grants.gov pour le Locally Led Development APS.

Avant de soumettre une note conceptuelle, il est recommandé aux soumissionnaires de prendre connaissance des documents de l'USAID destinés aux organisations à la recherche d'opportunités de financement et de partenariat, notamment [How to Work with USAID](#) (Comment travailler avec l'USAID) et www.workwithusaid.org. Le premier lien contient plusieurs modules "comment faire" avec lesquels votre organisation devrait se familiariser. Nous attirons votre attention sur le module 8 et sur le document Quick Reference Resources PDF qui comprend de nombreux liens relatifs à la conformité aux lois, aux règlements et aux conditions d'attribution applicables. En outre, les chapitres 303 (Subventions et accords de coopération aux organisations non gouvernementales), 310 (Exigences en matière de source et de nationalité pour l'acquisition de produits et de services financés par l'USAID), 320 (Marquage) et ADS 303mat (Dispositions standard pour les attributions de montants fixes aux organisations non gouvernementales) du système de directives automatisées de l'USAID sont des références clés qui guideraient la mise en œuvre si votre organisation devenait un bénéficiaire de l'USAID (<https://www.usaid.gov/about-us/agency-policy/series-300>).

Pour de plus amples informations sur les objectifs et exigences de la DAP de développement porté par les acteurs locaux, se référer à la DAP de développement porté par les acteurs locaux, disponible sur le site Internet suivant : <https://www.grants.gov/search-results-detail/314757>.

